

## MIGRATION AND EUROPEAN SECURITY

*Maria Stoicovici*

*Senior Lecturer, PhD, Technical Military Academy, Bucharest*

*Abstract: After World War II, Migration flows towards Europe were welcomed since the economy between those countries destroyed during the war was to be boosted. However, around the 70s, policies to regulate migration flows and populations that stood for a threat to security were needed, which was also reinforced after signing up Schengen agreements regarding people's free movement. Failures regarding common European policies, generated by the States' fears to yield part of their sovereignty on this purpose, have triggered unexpected consequences. Refugees' flows grew bigger, and the current measures proved to be insufficient to stop migration.*

*Keywords: illegal migration, security risks, refugees, asylum seekers, migration policies*

### **Les accords Schengen et la suite de leur application**

L'Europe s'est préoccupée de l'application d'une politique de sécurité pour l'Union, beaucoup avant la chute du mur de Berlin. Cette politique devait prévoir un contrôle des flux migratoires et des populations présentant des risques. La tendance de l'appliquer se développe lors des négociations multilatérales qui précèdent et accompagnent la signature des Accords Schengen (1985) sur la libre circulation des personnes. L'espace européen s'ouvre et parallèlement, des fonctionnaires appartenant aux différents ministères (internes, justice, finances, défense) et à certains services (douane, police) se réunissent pour anticiper les effets pouvant apporter des préjudices à l'Union et pour définir les nouvelles missions. L'objectif qu'ils se proposent c'est l'application des accords et leur extension en vue d'assurer des conditions optimales de sécurité pour le nouvel espace unifié. La construction communautaire pensait une politique au niveau de l'Union qui prévoit entre autres l'abandon d'une partie de la souveraineté des Etats. Mais cette mention est repoussée aussi pour des raisons pratiques que par principe. Les années passent et ni avant le Traité de Maastricht (1992), la Communauté n'a pas encore de compétence en matière de migration, de drogue et de sécurité.

L'UE a essayé de trouver les instruments nécessaires pour esquisser une politique commune sur l'immigration, l'asile et la citoyenneté mais elle s'est heurtée au concept de souveraineté de l'Etat nation. Certains ont considéré le fait de vouloir penser à gérer les politiques nationales à un autre niveau comme un pas en avant vers une bonne gouvernance, d'autres l'ont vu comme faisant partie d'un système excessivement sécuritaire dans la gestion du phénomène migratoire.

On a pensé la création d'une Union seulement pour les Européens, d'une Europe à l'intérieur de laquelle il y ait la liberté de circulation pour les citoyens des pays concernés,

mais qui puisse contrôler en même temps les divers effets qui en résultent sur le plan interne. Et ici, les craintes visaient la menace islamique.

Depuis la Seconde guerre mondiale jusqu'aux années 70, les immigrants entraient dans la responsabilité des Etats qui les abritaient. Dans les nouvelles conditions offertes par l'UE (interdépendance économique, union monétaire) chaque Etat membre de la communauté européenne change le mode d'exercer la souveraineté et les frontières ouvertes, la liberté de mouvement et la mobilité du travail ont créé le contexte pour un phénomène migratoire perçu comme nécessité et en même temps comme facteur de risque.

Dans la nouvelle construction, les frontières perdent leur sens territorial. On contrôle les flux transnationaux et en même temps on surveille les populations considérées de risque, installées sur le territoire européen. Le risque ne se réfère pas aux problèmes de sécurité mais à la crainte de remettre en discussion l'identité nationale. Ainsi, l'Europe, en supprimant ses frontières internes pose d'urgence le problème de son identité et fait la différence entre ceux qui se trouvent dedans et ceux qui existent en dehors de ses frontières. Il faut intégrer les immigrés établis dans l'Union par une politique qui doit avoir en vue le fait de bénéficier, eux-aussi, de la liberté de mouvement à l'intérieur de l'UE. Mais cela entraîne d'autres préoccupations et inquiétudes visant les Etats nations : peut-on intégrer les immigrés dans la culture dominante pour qu'ils deviennent à leur tour des citoyens de plein droit de l'Union ? Une « citoyenneté européenne » résoudrait-elle cette situation ?

Les efforts de la communauté européenne commencent à se matérialiser par le Traité de Maastricht (1992), puis par le Traité d'Amsterdam (1997), quand on a avancé des initiatives de coopération au niveau européen dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité et la législation communautaire s'engageait à inclure des politiques concernant les visas, les conditions de délivrance du permis de résidence pour les immigrés et pour les demandeurs d'asile, puis par le Conseil européen de Tampere (1999), le Programme Haga, la Directive 2000 /43/EC<sup>1</sup>, la Directive 2000/78/EC<sup>2</sup>.

2001 a signifié la fin de la bipolarité dans les relations internationales, moment où l'Europe a commencé à se préoccuper d'autres aspects de la sécurité. Elle est passée de « hard power » (le pouvoir acquis par coercition) à « soft power » (le pouvoir acquis par collaboration et attraction)<sup>3</sup>. Dans ce contexte, la Commission a présenté le *Plan Stratégique sur la Migration Légale* <sup>4</sup>, qui devait aider à l'Union de faire face aux défis économiques et

<sup>1</sup>Official Journal of the European Communities, Art.3 of European Council Directive 2000/43/EC of 29 June 2000 implementing the principle of equal treatment between persons irrespective of racial or ethnic origin, L 180/22, 19.07.2000, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>.

<sup>2</sup> European Council Directive 2000/78/EC of 27 November 2000 establishing a general framework for equal treatment in employment and occupation, L 303/16, 2.12.2000, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>.

<sup>3</sup> Joseph Nye, professeur à l' Université Harvard, a lancé le concept de "soft power" dans son livre de 1990 *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power* et l'a développé ultérieurement en 2004 en *Soft Power: The Means to Success in World Politics*; dans la politique internationale le "pouvoir soft" d'un pays est formé de trois éléments: culture, valeurs politiques et politiques étrangères (définis par légitimité et autorité morale).

<sup>4</sup> Commission of the European Communities, Communication From the Commission, Policy Plan on Legal Migration, COM (2005) 669 final, Brussels, 21.12.2005, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>.

démographiques et, en même temps, de contrôler le phénomène de la migration. Ce plan a compris la période 2006-2009 et parmi ses propositions on peut retenir la Carte Verte européenne, qui devait permettre aux ouvriers des pays tiers, ayant une bonne qualification professionnelle, de travailler dans des pays membres de l'UE sans permis de travail, la carte étant considérée un visa de résidence.

La mondialisation, les mouvements transfrontaliers, l'intensification de la professionnalisation sur le marché du travail ont déclenché bon nombre de flux d'immigrants légaux et illégaux. Qu'elle soit venue de l'Est à l'Ouest, qu'elle fût ethnique ou visât le marché du travail, la migration a contribué toujours au développement démographique de l'Europe, remarquent les chercheurs dans le domaine social.<sup>5</sup>

Mais ce que l'Union n'a pas réussi dans toutes ces années a été la *politique commune* concernant la migration. Ses institutions ont défini les droits des immigrants, la manière de laquelle ces droits doivent être protégés, comment accorder le visa et l'asile, mais les Etats continuent à contrôler les canaux de migration, le processus d'intégration, la citoyenneté, le permis de résidence, le permis de travail, etc. Ils n'acquiescent aux contraintes du niveau supranational, parce que les problèmes de l'immigration, de l'asile et de la police aux frontières « sont étroitement liés à leur souveraineté et trop sensibles pour être soumis aux décisions supranationales. » C'est ainsi qu'apparaissent des contradictions dans les nombreuses négociations et on arrive à beaucoup de situations de compromis et à des mesures ambiguës.

Les antagonismes intergouvernementaux empêchent la réalisation de certains objectifs importants tels la libre circulation et la protection des droits de l'homme. L'Etat membre est pratiquement libre de contrôler ses frontières intérieures. La libre circulation devient *un acquis* relatif dépendant des effets de contexte. D'où la conclusion que les antagonismes entre la souveraineté des Etats membres et la communautarisation sont très puissants.

Pourquoi ? Tout vient d'une crainte pour la propre sécurité. La migration a été depuis toujours un problème de sécurité qui, de nos jours, devient de plus en plus aigu, une fois avec tant d'événements terroristes qui se sont multipliés depuis 2001 (voir 2004- Madrid, 2005- Londres, 2015- Paris, et tant d'autres en 2016, Bruxelles, Nice, etc. Dans ce contexte, les préoccupations des Etats membres visant la sécurité nationale diminuent l'impact des politiques communautaires pour la migration et, en même temps, la capacité de l'UE de créer un environnement positif pour les immigrés. La conséquence immédiate de cette attitude est l'augmentation de la migration illégale et la prolifération des dogmes xénophobes de la politique d'extrême droite, conformément auxquels les migrants sont des voleurs, des terroristes, des criminels, ils sont donc indésirables. En plus, l'amendement du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile déposé en 2007 qui proposait le prélèvement de l'ADN aux immigrants pour le regroupement familial et adoptait des

---

<sup>5</sup> Cristina Elena Bobu , „Politica UE în domeniul migrației-mai multe fațete ale aceleiași dileme” în *Sfera Politicii* nr.137 in <http://www.sferapoliticii.ro/sfera/137/art14-bobu.html>

méthodes utilisées pour les criminels (introduction des bracelets rouges pour les réfugiés) ne faisait que démontrer l'incompréhension de ce phénomène.

La migration est devenue aujourd'hui une priorité surtout parce que les niveaux actuels de mobilité des personnes sont massifs en Europe. Le problème doit jouir d'une attention toute particulière tant dans les pays de destination que dans ceux d'origine, et ce, par l'élaboration des politiques cohérentes qui relient la migration au développement. Le développement ne représente pas une solution pour atténuer la migration. Les chercheurs soutiennent que la migration et le développement sont des réalités complémentaires qui, ensemble, contribuent à améliorer les conditions de vie de tous les hommes.

En outre, la migration est en étroite relation avec la sécurité<sup>6</sup>. D'une part, la migration peut être le résultat des menaces à la sécurité des individus (la migration, résultat de l'insécurité), ainsi que la violation des droits de l'homme, les conflits ethniques, la guerre civile, etc. D'autre part, la migration-même peut constituer une source de risques, périls et menaces (la migration en tant que source d'insécurité) quand elle n'est ou ne peut pas être contrôlée et donc elle contribue à accentuer la criminalité organisée, la violence xénophobe et raciale etc. Mais la migration est en même temps une source de sécurité (elle contribue à l'augmentation de la sécurité économique des pays d'origine ainsi que de ceux de destination).

Entre les dimensions de la sécurité, peut-être la plus affectée, reste celle sociale, en raison de l'influence que les flux de migrants exercent sur la stabilité sociale, l'identité culturelle, les caractéristiques démographiques, le niveau de vie, le respect des droits de l'homme et du fait que ces flux peuvent contribuer à accroître le niveau de la criminalité organisée dans le pays de destination. En même temps, dans les pays d'origine la population diminue et vieillit et la production baisse suite à l'émigration de la main d'œuvre surtout jeune.

### **Mesures concrètes**

Le 11 septembre 2001 et les événements qui ont eu lieu ce jour-là restent un moment de référence dans l'histoire des problèmes de sécurité de la planète. Ils demandent impérieusement une redéfinition de la notion de sécurité de l'Etat, qui au sens classique, signifiait jusqu'alors la protection de son propre territoire exercée par l'Etat. On a pris de nouvelles mesures, parmi lesquelles la surveillance des mouvements des personnes aux frontières et on a conclu de nouveaux accords concernant la migration. Aujourd'hui la surveillance se réfère à un contrôle préalable du profil personnel et aux actions vigoureuses qui visent d'empêcher certaines personnes considérées un péril pour la sécurité de l'Etat de franchir les frontières.

---

<sup>6</sup> Alexandra Sarcinschi, „Migrație și securitate”, ed. UNAp”Carol I”, București, 2008, pp.10-11

On a ajouté de nouvelles mesures préventives comme la biométrie et les techniques de reconnaissance faciale, l'examen de l'iris, l'imagerie numérisée et la géométrie de la main. Quelques-uns des Etats ont institué aussi un système de contrôle sanitaire et de mise en quarantaine à la frontière.

Dans le domaine de la sécurité les échanges sont réciproques (surtout l'échange de données) et sont accompagnés d'accords et d'amendements législatifs. La méthode la plus usitée c'est la prévention mais aussi les mesures à application interne, absolument nécessaires pour empêcher les personnes qui représentent un risque pour la sécurité nationale d'agir à l'intérieur des Etats.

Les mesures et les procédés concernant la migration sont prévus par des politiques d'Etat, mais ils ne doivent pas influencer de manière négative la sécurité nationale au plan politique, économique ou d'autre nature. Chaque pays résout ses problèmes de sécurité de manière de ne pas empêcher le mouvement légitime de personnes et, par conséquent, il doit améliorer les politiques sur la migration par :

- des contrôles à l'entrée et préalables à l'entrée sur un territoire ;
- la déviation des mouvements non autorisés des personnes, surtout des personnes qui sont aidées par les guides clandestins ;
- le renforcement de la capacité d'arrêter et de suivre les personnes qui représentent un risque pour la sécurité.

#### **L'échec des modèles d'intégration**

Les pays occidentaux ont mis au point l'intégration des immigrés pas à pas, chacun d'après un modèle. Mais ces modèles n'ont pas réussi. Leur échec en Grande Bretagne, en France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas influence profondément les relations entre les populations allogènes et celles indigènes et, donc, la logique de la coexistence pacifique entre les citoyens. Par conséquent, les politiques sur l'immigration doivent être repensées et tenir compte de :

- « - la nature du phénomène migratoire, individuel ou communautaire ;
  - des effets de la mondialisation et de la notion d'Etat-providence ;
  - de l'influence de l'Islam dans son rapport avec la laïcité ;
  - de l'univers des idées inculquées concernant l'Autre, l'Etranger ou l'Ennemi ;
  - du lien établi entre le Communautarisme et l'Islamisme, qui détermine d'inscrire les migrations dans le registre sécuritaire et dans la lutte internationale contre le terrorisme ;
  - la gestion de la mobilité qui devient de plus en plus incompatible avec la misère des pays d'origine, la crise économique et la notion d'humanisme héritée du XIXe siècle, ainsi qu'avec la notion d'égalité au bénéfice de l'idée de ségrégation et d'hybridation sociétale ;

- des notions fondamentales de systèmes de valeurs ».<sup>7</sup>

Une chose reste claire : la nature des immigrants d'un pays va déterminer la politique interne et aussi celle étrangère de ce pays-là, laquelle, à son tour, va tenir compte des politiques des pays d'origine et va influencer plus loin la politique internationale par rapport aux déviations de la politique interne.

Les modèles nationaux d'intégration en Europe, et donc les sortes de multiculturalisme adoptés ont apporté, dans des degrés divers, l'hétérogénéité dans l'homogénéité sociale préexistante et ainsi ont-ils changé la vision qu'une société doit avoir sur elle-même et sur le futur commun.

Les trois modèles d'intégration que l'Europe a offerts ont été : britannique, allemand et français. Le premier ministre britannique avait reconnu, le 5 février 2011, à Munich : « le multiculturalisme a échoué ». « Nous avons échoué parce qu'« Avec la doctrine du multiculturalisme d'Etat, nous avons encouragé les différentes cultures à vivre séparées les unes des autres ».<sup>8</sup>

En ce qui concerne les Allemands, dont les immigrants représentent 20%, c'est-à-dire 16 millions de citoyens, Angela Merkel a clairement affirmé : « multi-culti...a échoué »<sup>9</sup>. Elle a continué en montrant qu'on ne doit pas seulement « soutenir » les immigrants, mais « qu'on doit aussi leur demander davantage. » La chancelière a reconnu que l'échec de l'intégration est dû en principal à l'essor de l'islamisme et à la constitution des communautés qui vivent séparées et d'après leurs propres lois (ex. insoumission des enfants aux obligations du « système scolaire » allemand, géré par les Landes et qui permet d'accéder dans de meilleures conditions au marché du travail, le principal facteur d'intégration étant considéré la maîtrise de la langue allemande.) Cela dans les conditions dans lesquelles le fondement de la société allemande est le judéo-christianisme.

En France, le concept de laïcité, base du « modèle républicain » interdit des campagnes virulentes, comme celle des minarets en Suisse. Le pays défend par un consensus de stigmatisation le concept d'« identité nationale », celui d'une république « unie et indivisible » qui s'oppose aux « identités plurielles ». Mais n'oublions pas que même le président de la République a soutenu la promotion politique et sociale de quelques personnalités venues de « l'Autre », au nom de l'ainsi-dite « discrimination positive », et c'est justement pour favoriser l'apparition d'une nouvelle élite politique et d'une classe moyenne visible venue de l'immigration.

En même temps, des indicateurs négatifs concernant la distance entre les taux de chômage aux fils d'immigrants et à ceux des français de souche persistent, indiquant entre 1,5 et

<sup>7</sup> D'après IERI (l'Institut Européen des Relations Internationales), Inerio Seminatore, *Les migrations comme thème de politique étrangère*, du 16.02.2011

<sup>8</sup> Isabelle Cornaz, „Le multiculturalisme a échoué. Et après ?” in [http://www.arte.tv/sites/britishness/2012/06/17/le-multiculturalisme-a-echoue-et-apres/accesat\\_21.07.2016](http://www.arte.tv/sites/britishness/2012/06/17/le-multiculturalisme-a-echoue-et-apres/accesat_21.07.2016) și Discursul lui David Cameron in <http://www.valeursactuelles.com/monde/apres-angela-merkel-david-cameron-denonce-lechec-du-multiculturalisme-28537>, accesat 24.07.2016

<sup>9</sup> in *La gazette de Berlin* du 21.11.2013

2 fois plus grands chez les premiers, à cause des performances « faibles » des immigrés, d'après le rapport de l'OCDE, performances dues à un système d'éducation considéré trop peu incitatif.<sup>10</sup>

En plus, voici ce qu'on écrit dans l'Observateur OCDE à propos du taux de chômage dans quelques pays occidentaux:

*« En octobre (2015, n.a) (dernier chiffre disponible), le taux de chômage s'est établi à 8,4 % en Italie, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de l'OCDE mais inférieur aux 8,9 % de l'année précédente, et au Royaume-Uni le taux de chômage standardisé se situait à 4,9 %, soit 0,2 points de pourcentage de moins qu'un an plus tôt. Dans la zone euro, le pourcentage de sans-emploi a augmenté de 0,2 % par rapport à l'année dernière, pour atteindre 8,8 % en décembre. La baisse importante du taux de chômage en Italie a été contrebalancée par des hausses en France, avec 9,5 % contre 9,1 % l'année dernière, et en Allemagne, où le taux de chômage est passé de 9,0 % à 9,2 %. Les chiffres de décembre font apparaître une diminution du taux de chômage aux États-Unis et au Japon. - See more at: [http://observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/914/Taux\\_de\\_ch\\_F4mage\\_en\\_baisse.html#sthash.SCpG0tjh.dpuf](http://observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/914/Taux_de_ch_F4mage_en_baisse.html#sthash.SCpG0tjh.dpuf)*

### **Les conséquences des échecs de l'Union**

En 2015, à peu près d'un million de personnes sont entrées en Europe sans visa, venant tant sur mer que sur terre. Si jusqu'à présent, dans l'étude des migrations, la frontière la plus périlleuse qui enregistrait le plus grand nombre de victimes au passage était celle située entre les Etats Unis et le Mexique, cette fois-ci les côtes méditerranéennes ont pris la relève.

Une crise migratoire sans précédent met à l'essai les valeurs fondamentales de l'Europe, de la libre circulation entre ses territoires jusqu'à la reçue des ressortissants des Pays tiers, qui nécessitent une protection internationale.

La première question qui s'est détachée et qui a concerné la nature de cette crise a été la suivante : « c'est une crise des migrants ou des réfugiés ? » Une autre question concernait bien sûr la modalité de s'en sortir et, si l'on se peut, le plus honorablement possible.

Dès 1980 on a enregistré des entrées clandestines en Europe venant sur la Méditerranée. Cette migration était due à l'imposition des visas pour les ressortissants des pays tiers, suite à la crise économique de la moitié des années 70. Jusqu'en 2013 le nombre d'entrées irrégulières a été presque le même pour chaque année (sous ou à peu plus de 55000 personnes).<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Les Français enfants d'immigrés non européens sont un peu plus nombreux que leurs parents à accéder aux études supérieures mais sont plus nombreux à être au chômage. Ils sont ainsi 24,2 % à être privés d'emploi, contre 20,2 % chez leurs parents. Et à niveau de diplôme égal, ils sont deux fois plus au chômage que des Français nés de parents français. Le sort des non-diplômés est encore plus difficile puisque le taux de chômage dans cette catégorie grimpe à 40,5 %, in L'Humanité du 18 juin 2012, *Le chômage subi des enfants d'immigrés*, par Maud Dugrand

<sup>11</sup> P. Fargues, „Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015: Qui sont-ils?” *Population et Sociétés*, n°532, Ined ,apr.2016 in [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/25200/532.population.societes.avril.2016.migrants.europe.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25200/532.population.societes.avril.2016.migrants.europe.fr.pdf), accesat 21.07.2016

Mais depuis 2014 les flux augmentent à 200000, pour arriver en 2015 à presque un million de personnes. Si les nombreux conflits situés dans le voisinage de l'UE (Syrie, Lybie) ou plus loin (Irak, Corne de l'Afrique) ainsi que les contrôles intensifiés des pays de transit (Maroc) ou de destination (Espagne) avaient fait que les routes migratoires changent plusieurs fois, depuis 2014-2015 les routes se déplacent de la Méditerranée centrale (zone de grand risque) vers la Méditerranée orientale (considérée moins périlleuse).

De 1 664 211 de personnes ayant traversé la Méditerranée entre 2000 et 2015, 26115 ont décédé. Dans ce délai, la mortalité en mer a diminué chaque année parce qu'on a intensifié les opérations de recherche et de sauvetage de la marine italienne et, de l'autre côté les itinéraires ont été changés. Ainsi la route de 250 jusqu'à 500 kilomètres entre la Lybie et l'Italie a été remplacée par celle d'à peu près 20 kilomètres entre la Turquie et les îles grecques.

Les flux qui sont entrées en Europe ont été mixtes, comprenant à la fois réfugiés et migrants économiques. Si l'on s'arrête aux nationalités entrées clandestinement par la Grèce et l'Italie entre 2011 et 2015, alors il faut retenir quelques chiffres :

- syriens, de 947 (2011) à 462689 (2015)
- afghans, de 17841 (2011) à 186617(2015)
- irakiens, de 4514 (2011) à 64417 (2015)
- pakistanaï, de 5960 (2011) à 25044 (2015).

Tous ceux-ci et ceux d'autres nationalités venus d'Erythrée, Albanie, Nigéria, Somalie, Tunisie et de Bangladesh ont compté en 2015 presque un million de personnes (952246 personnes).

On a constaté que :

- même si leur nationalité suggère qu'ils ont fui la guerre, les persécutions et les menaces, bon nombre de personnes entrées clandestinement ne demandent pas d'asile dans le premier pays européen où ils arrivent, même si ce pays est sûr. C'est pour cela que quelques-uns ont cru qu'il ne s'agissait pas de vrais réfugiés, mais de migrants économiques ;

- beaucoup de réfugiés arrivent clandestinement en Europe après un long séjour dans des pays de premier asile, où ils n'ont pas réussi à trouver un emploi. Quand leurs économies se sont épuisées ou ont été en train de s'épuiser, ils ont essayé de trouver une source de revenu et, par conséquent, sont partis pour travailler quelque part.

L'Europe a cherché la cause de cette crise (soit son appel à l'occupation des emplois, soit la fuite devant les horreurs de la guerre du pays d'origine). La première cause se base sur l'explosion d'entrées clandestines en 2014, encouragées en grande partie par les opérations de sauvetage en mer de l'Italie. La seconde semble être plus importante, du moment que le niveau de la violence dans les zones comprises par la guerre du Moyen Orient de 2014 et



2015 a été des plus élevés. L'Etat Islamique a consolidé ses positions en Irak et a conquis presque toute la Syrie centrale. Cela a déterminé des vagues de déplacés et de réfugiés en plus. D'autre part, l'aide humanitaire insuffisante et les tensions apparues entre réfugiés et les hôtes ont déterminé la détérioration de la situation dans les pays de premier asile, voisins de la Syrie.

### **Quelle est la situation des pays de premier asile ?**

Ce dont il faut tenir compte c'est que la moitié des réfugiés sur la planète, c'est-à-dire dix millions de personnes, ont leur lieu d'origine mais aussi de destination dans le Moyen Orient. Les pays de la zone n'ont pas signé la Convention des Nations Unis pour réfugiés de 1951, mais ils les ont reçus, sans leur accorder le statut de réfugiés. Par conséquent, les réfugiés ont le statut d'invités, donc ils n'ont pas de droits. Une fois leur visa expiré, ils deviennent des migrants illégaux, et donc la proie de tous les maux, y compris des réseaux de crime organisé ou de terrorisme.

En même temps, sous la charge de tant de réfugiés, les pays hôtes ne peuvent plus assurer des conditions de vie décentes ni pour leur population ni pour les migrants. Depuis 2011, la Turquie, le Liban, la Jordanie et, en partie l'Irak, ont reçu 4,7 millions de réfugiés syriens, mais en 2014, la Jordanie et le Liban ont pris des mesures pour arrêter la migration, pour leur avoir affecté l'économie. C'est seulement la Turquie qui les reçoit encore. Ainsi a-t-on constaté que les départs pour l'Europe ou les retours en Syrie se sont multipliés.

La reçue d'un grand nombre de réfugiés affecte non seulement l'économie d'un pays, mais aussi son équilibre social, sa stabilité politique et sa sécurité. D'autre part, leur interdire d'entrer en Europe et se barricader devant eux ce sont des solutions qui déstabilisent n'importe quel pays et ainsi mettent en péril la sécurité de toute l'Union.

### **La réponse de l'Europe à la crise des réfugiés**

L'Europe n'avait que choisir entre deux variantes : l'ouverture ou la fermeture des portes devant les migrants. A la fin de 2015, l'Europe a choisi, par un compromis, de les maintenir dehors et a pris des mesures pour un meilleur contrôle des deux routes principales de migration clandestine. Ainsi, à la fin du mois de novembre 2015 on a décidé que l'UE et la Turquie contrôlent la route de la Méditerranée orientale, par un accord signé pour assurer la protection temporaire des syriens, soutenir les communautés turques qui les ont accueillis et pour consolider la coopération en vue d'empêcher les migrations clandestines entre la Turquie et l'Europe.

À la suite de la signature de l'accord, l'Europe a atteint son objectif de retenir en Turquie un bon nombre de réfugiés syriens, la Turquie, en échange, a obtenu une assistance financière accrue et la négociation de la libéralisation des visas accordés aux travailleurs turcs qui viennent en Europe. L'accord laissait ouvert le problème de l'entrée de la Turquie dans l'Union.

À la moitié du mois de mars 2016, la coopération de l'Union avec la Turquie a été renforcée par un accord qui engageait la Turquie à réadmettre tous les migrants qui sont passés clandestinement de son territoire en Europe, pendant que celle-ci admettait un nombre équivalent de syriens dont le statut de réfugiés aurait été déterminé en Turquie. Mais il semble que l'effort de L'UE soit insuffisant du moment que le Liban, qui a un revenu par habitant cinq fois moindre que l'UE, reçoit un contingent syrien qui représente 25% de sa population.

Les migrations clandestines peuvent être contrôlées par visas accordés aux réfugiés par des pays de premier asile, pour qu'ils ne tombent pas dans les mains des passeurs. Les ambassadeurs des pays européens au Liban, en Jordanie et en Turquie peuvent accorder des visas humanitaires ou d'asile. On assure ainsi en même temps la sécurité des réfugiés et celle des Etats membres de l'Union, parce qu'on vérifie l'identité des voyageurs avant qu'ils entrent dans l'espace de l'Union.

On est en cours d'installer en Grèce et en Italie des centres d'enregistrement (*hot spots*) pour prendre des empreintes digitales aux migrants et leur déterminer le statut. Ces centres sont encore nécessaires pour assurer le tri et pour éviter la formation des foules qui traversent en désordre le continent, depuis la Méditerranée jusqu'au Nord-Ouest de l'Europe. Ce sont les réfugiés-mêmes qui demandent la création de ces centres dans les pays voisins à ceux d'où on part massivement, c'est-à-dire en Turquie, Jordanie et Liban, vraiment pour éliminer du trafic les passeurs de la Méditerranée. En plus, il est souhaitable que les visas humanitaires ou d'asile soient délivrés dans les pays d'origine des réfugiés, avant qu'ils partent.

Malheureusement, la crise des réfugiés a lieu en parallèle avec d'autres deux crises puissantes : une crise économique interminable, qui produit du chômage massif et une crise démographique, à perspectives sombres pour la population européenne. En ce moment les migrants peuvent être à la fois le problème ( car ils occupent les emplois des européens, c'est vrai, mal payés et rudes) et la solution , car ils remplacent les autochtones qui manquent. Comme la crise démographique va non seulement continuer mais s'approfondir, les migrations de remplacement en seront peut-être la solution.

Ayant en vue les nécessités à long terme de l'Europe, il faudra qu'elle se construise des politiques qui fassent des réfugiés un atout et qui leur facilitent l'accès sur le marché du travail.

### **Conclusions**

Consciente de sa crise démographique, l'Europe a encouragé la migration dans le but de rester au niveau de développement qu'elle avait atteint, en dépit du fait qu'elle savait que la migration pouvait être non seulement un facteur de développement, mais aussi de risque.

L'UE n'a pas réussi à élaborer une politique commune sur la migration à cause des antagonismes intergouvernementaux et du fait que les problèmes de l'immigration, de l'asile et de la police aux frontières sont trop directement liés à la souveraineté des Etats et trop sensibles pour être soumis aux décisions supranationales.

La suite naturelle de ces phénomènes était bien sûr l'échec des modèles d'intégration.

La migration ne peut pas être arrêtée. Elle ne l'a jamais été en histoire, en dépit des empêchements. Ces dernières années la Méditerranée est devenue le lieu où un bon nombre de réfugiés a trouvé la fin de son chemin vers une vie meilleure (15%0) entre 2000 et 2015, et les entrées clandestines sont passées de 33% à 76 %.

Parallèlement avec la crise des réfugiés, l'Europe vit une crise démographique qui l'inquiète, mais dont la solution, il semble être cette migration de remplacement.

### BIBLIOGRAPHIE

1. BOBU, Cristina Elena, „Politica UE în domeniul migrației-mai multe fațete ale aceleiași dileme” în *Sfera Politicii* nr.137 in <http://www.sferapoliticii.ro/sfera/137/art14-bobu.html>
2. CHIRIAC Dănuț-Mircea, „Politici și strategii de securitate la începutul secolului XXI”, Editura Universității Naționale de Apărare „Carol I”, București, 2005
3. CORNAZ, Isabelle „Le multiculturalisme a échoué. Et après ?” in [http://www.arte.tv/sites/britishness/2012/06/17/le-multiculturalisme-a-echoue-et-apres/accesat 21.07.2016](http://www.arte.tv/sites/britishness/2012/06/17/le-multiculturalisme-a-echoue-et-apres/accesat%2021.07.2016)
4. FARGUES, P. „Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015: Qui sont-ils?” *Population et Sociétés*, n°532, Ined „apr.2016 in [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/25200/532.population.societes.avril.2016.migrants.europe.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25200/532.population.societes.avril.2016.migrants.europe.fr.pdf), accesat 21.07.2016
5. SARCINSCHI, Alexandra, „Migrație și securitate”, ed. UNAp”Carol I”, București, 2008, pp.5-6

### Sites web :

1. Official Journal of the European Communities, Art.3 of European Council Directive 2000/43/EC of 29 June 2000 implementing the principle of equal treatment between persons irrespective of racial or ethnic origin, L 180/22, 19.07.2000, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>, accesat 5.06.2009
2. European Council Directive 2000/78/EC of 27 November 2000 establishing a general framework for equal treatment in employment and occupation, L 303/16, 2.12.2000, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>, accesat 5.06.2009
3. Commission of the European Communities, Communication From the Commission, Policy Plan on Legal Migration, COM (2005) 669 final, Brussels, 21.12.2005, <http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do>, accesat 9.07.2009
4. IERI (Institutul European de Relații Internaționale), Irnerio Seminatore, *Les migrations comme thème de politique étrangère*, din 16.02.2011
5. *La gazette de Berlin* din 21.11.2013
6. <http://www.agerpres.ro/externe/2016/05/11/acordul-ue-turcia-privind-migranti>, accesat 22.07.2016

Iulian Boldea, Dumitru-Mircea Buda (Editors)  
*CONVERGENT DISCOURSES. Exploring the Contexts of Communication*  
Arhipelag XXI Press, Tîrgu Mureş, 2016  
ISBN: 978-606-8624-17-4

---